

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précis et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Cette demande fait l'objet d'un contrôle auprès du fichier des interdits d'armes

Je soussigné(e) : «NOM» «PRENOM»

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
- Je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT

Fait à le
Signature :

Nature de la Validation demandée Campagne Cynégétique 2025/2026

Nature de la Validation	Tarif	Choix*
Validation Départementale Petit et Grand Gibier (sans timbre sanglier)	156,00 €	<input type="checkbox"/>
Validation Départementale Petit et Grand Gibier (avec timbre sanglier)	171,00 €	<input type="checkbox"/>
Validation Nationale Petit et Grand Gibier	226,00 €	<input type="checkbox"/>
Assurance Chasse	22,00	<input type="checkbox"/>
TOTAL		

* Mettre une croix pour valider vos choix

Retour de votre validation

Par votre association	<input type="checkbox"/>
Par courrier (frais de 2,50 €)	<input type="checkbox"/>
Retrait à la FDC	<input type="checkbox"/>
Par courriel	<input type="checkbox"/>

**Demande de Validation du
Permis de Chasser
Campagne de Chasse 2025/2026****Identification du demandeur :**

Nom : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

CP/Commune : _____

Date de Naissance : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Références du permis de chasser

Numéro : _____

Délivré le _____

Par _____

Département de délivrance : _____

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur* :

Juge des tutelles* :

Le : Signature :

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Numéro d'identification

(14 chiffres sous le code-barre de la validation de l'an passé)

Pour chasser la **BECASSE**, je souhaite (cocher la case correspondante) :

- « Un carnet de prélèvement bécasse » papier
- Déclarer un prélèvement bécasse sur un smartphone avec l'**application CHASSADAPT**
- Je ne souhaite pas de carnet de prélèvement Bécasse

* Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT

N'oubliez pas de dater et signer votre chèque & le libeller à l'ordre du régisseur des recettes – FDC46



Comment remplir votre demande de validation 2025/2026

Vérifier les informations concernant votre état civil ET MODIFIER SI BESOIN :

- ★ Nom
- ★ Prénoms
- ★ Adresse
- ★ N° de téléphone
- ★ Courriel
- ★ Date de Naissance
- ★ Lieu de Naissance

Vérifier les informations concernant votre permis de chasser

- ★ N° de permis
- ★ Date de délivrance
- ★ Préfecture.....

N'oubliez pas de **dater et signer** votre demande de validation. **Pour les personnes mineures pensez à faire signer l'autorisation parentale.**

Indiquez dans le tableau à gauche le type de validation que vous souhaitez.

Renseignez également le mode de retour pour l'envoi de votre validation.

Envoyez votre demande de validation et votre chèque **à l'ordre du régisseur des recettes - FDC46** au secrétariat du Guichet Unique à l'aide de l'enveloppe jointe.

La « Contribution Sanglier droit local »

Du fait de la suppression du timbre national grand gibier (TNGG), le permis national sera valable pour l'ensemble des espèces chassables, sur l'ensemble du territoire national A L'EXCEPTION des départements de droit local (57-67-68) où tout chasseur, y compris celui ayant une validation nationale, devra s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier c'est-à-dire une « contribution sanglier droit local », pour chasser le sanglier dans ces trois départements. (Cette contribution est versée au Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sanglier du département).

Cette contribution sanglier droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements de droit local : un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces 3 départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier.

Le chasseur doit préciser lors de sa demande de validation auprès de quel département (57-67-68) il veut acquitter sa contribution sanglier droit local.

Louveter

Indiquez si vous vous trouvez dans
un des cas ci-contre.



Tir d'été

Garde-Chasse Particulier

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité via le lien/adresse ci-dessous : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/lot/rgpd.pdf>. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle. »